

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2011

Le quatre novembre deux mil onze à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 19 octobre 2011.

Avis de la tenue de la présente réunion ordinaire a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 27 octobre 2011.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

01	Monsieur BAUD Jean-François	Maire
02	Monsieur BARRAS Olivier	Adjoint
03	Madame CHOLLET Angèle, Lucette	Adjointe
04	Monsieur ARONS Emmanuel	Adjoint
05	Madame LAMAISON Josiane	Adjointe
06	Monsieur BRAGARD Stéphane	Adjoint
07	Madame CHUINARD Claire	Adjointe
08	Madame GARCIN Annie	Conseillère Municipale
09	Madame DUFOUR Sandrine	Conseillère Municipale
10	Mademoiselle JACQUIER Nathalie	Conseillère Municipale
11	Monsieur KORKMAZ Gürsel	Conseiller Municipal
12	Monsieur GAMIER Jean-Michel	Conseiller Municipal
13	Madame SONDAG Sema	Conseillère Municipale
14	Monsieur GELATO Tony	Conseiller Municipal
15	Monsieur MAILLET Laurent	Conseiller Municipal
16	Monsieur JACQUIER François	Conseiller Municipal
17	Monsieur BERLY Georges	Conseiller Municipal
18	Madame PES Catherine	Conseillère Municipale
19	Mademoiselle JARGEAIS Candice	Conseillère Municipale
20	Madame DORCIER Emmanuelle	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

01	Monsieur SECHAUD Jean-François	Adjoint (pouvoir à M. Olivier BARRAS)
02	Madame BRANCO SILVA Patricia	Conseillère Municipale
03	Madame FICHARD Andrée	Conseillère Municipale (pouvoir à Mme PES Catherine)
04	Madame SERDIMET Valérie	Conseillère Municipale (pouvoir à Mme SONDAG Sema)
05	Monsieur LAIDEVANT Charles	Conseiller Municipal (pouvoir à M. JACQUIER François)
06	Madame CUBY Valérie	Adjointe (pouvoir à M. BAUD Jean-François)

ETAIENT ABSENTS :

01	Monsieur QUETSTROEY Laurent	Conseiller Municipal
----	-----------------------------	----------------------

Soit vingt membres présents sur vingt-sept en exercice.

Secrétaire de séance : M. JACQUIER François

01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation en début de séance du secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Générales. Monsieur François JACQUIER a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

02 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2011 a été approuvé avec la remarque de Mme Claire CHUINARD : la hauteur à la sablière à 10 mètres n'a pas été mentionnée dans la décision du Conseil Municipal de projet d'autorisation de dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols dans l'ensemble de la zone Ub.

03 - DECISIONS A RENDRE COMPTE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour les derniers mois :

N°1	30/09/2011	<u>Urbanisme</u> : Droit de Prémption Urbain – Déclarations d'intention d'aliéner
	03/10/2011	
	05/10/2011	
	06/10/2011	
	11/10/2011	
	12/10/2011	
	17/10/2011	
	18/10/2011	
N°2	26/09/2011	<u>Finances</u> : contrat de vente de gaz naturel pour le Presbytère
N°3	27/09/2011	<u>Finances</u> : bail consenti à l'Union des Mutuelles de France Mont-Blanc pour le Service de Soins Infirmiers (S.S.I.A.D.)
N°4	04/10/2011	<u>Finances</u> : contrat avec l'Association Monts Ma Muse de PRALONGNAN LA VANOISE pour le spectacle de fin d'année des enfants.
N°5	17/10/2011	<u>Finances</u> : convention pour l'aménagement du rond-point de Douvaine par la Commune de Bernex.
N°6	24/10/2011	<u>Finances</u> : Projet Educatif Local – Année scolaire 2011 - 2012

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 30 septembre 2011.

04 - FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AUX CONTROLEURS DES FINANCES PUBLIQUES :

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que par courrier du 20 septembre 2011, la Direction Général des Impôts de Thonon-les-Bains, a sollicité le versement d'une indemnité de conseil en faveur des contrôleurs des impôts affectés à la permanence ayant lieu chaque 1^{er} lundi du mois en mairie. Cette indemnité s'élève à 900 € annuel à répartir comme suit :

- Mme Belinda STOCCO 744 €
- M. Alain NOVELLON 156 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et dit que la dépense sera imputée au compte 6218 du budget principal.

05 - URBANISME : FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire a exposé que la Taxe d'Aménagement Communale va remplacer les taxes d'urbanisme suivantes : Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.), Taxe Départementale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement (C.A.U.E.), la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.) et le P.A.E. au 1^{ER} mars 2012.

Cette nouvelle taxe permettra de financer la réalisation des équipements publics nécessaires au développement maîtrisé de la collectivité locale. Elle sera constituée de trois parts : 1 aux Communes et E.P.C.I. compétents en matière de P.L.U., 1 au Département et 1 à la Région Ile-de-France. Elle est liée à une autorisation d'urbanisme (permis de construire – déclarations préalables de travaux).

Monsieur le Maire a précisé que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le taux compris entre 1 % et 5 % sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer totalement ou en partie des locaux selon leur nature conformément à l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, soit :

- 1° - Les locaux d'habitation bénéficiant du taux réduit de la T.V.A. ;
- 2° - Dans la limite de 50 % de leur surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale bénéficiant du prêt à taux zéro ;
- 3° - Les locaux à usage industriel et leurs annexes,
- 4° - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5 - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 opposition de M. Tony GELATO), a décidé d'instituer le taux de 4.5 % relatif à la Taxe d'Aménagement Communale sur l'ensemble du territoire communal applicable à compter du 1^{er} mars 2012 ;

Il a décidé également, à l'unanimité, d'exonérer au taux de 50 % les locaux suivants à compter du 1^{er} mars 2012 :

- 1° - Les locaux d'habitation bénéficiant du taux réduit de la T.V.A. ;
- 2° - Dans la limite de 50 % de leur surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale bénéficiant du prêt à taux zéro ;
- 3° - Les locaux à usage industriel et leurs annexes,
- 4 ° - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5° - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

06 - URBANISME : ACQUISITION DE VOIRIE CHEMIN DES PORTES

Monsieur le Maire a exposé que des travaux d'aménagement de voirie et d'éclairage public ont été réalisés par le précédent Conseil Municipal chemin des Portes, et que la Commune souhaite intégrer les parcelles privées situées lieu-dit « Douvaine Ouest », « Vers Les Portes », suivantes dans le domaine public, à savoir :

PARCELLE NOUVELLE	PARCELLE ANCIENNE	EMPRISE
D- 3078	D - 1854	150 m²
D -3076	D -2391	30 m²
D -3072	D -2446	94 m²
D -3073	D - 950	17 m²
D -3070	D -2445	60 m²
D -3068	D -2444	49 m²
D -3066	D -2439	37 m²
D -3064	D -2621	350 m²
D -3062	D -2620	184 m²
D -3060	D -2618	87 m²

Il expose également que les documents d'arpentage ont été établis le 24 juillet 2077 par le Cabinet de géomètres-experts Ivan SALIBA de Bons-En-Chablais. Ces documents accompagnés des pièces cadastrales ont été transmises à Maître Joseph BIRRAUX, notaire à DOUVAINE.

Il précise que France Domaine a estimé, par avis du 24 décembre 2010, à 75 € le mètre carré les parcelles mentionnées ci-dessus.

Il précise également que cette transaction sera réalisée à titre gratuit sachant que la Commune de Douvaine a effectué des travaux de voirie : goudronnage du chemin des Portes et éclairage public.

De plus, ce tènement constitue le cheminement piétonnier vers la Résidence « Les Coquelicots ».

La procédure arrivant à son terme, il convient maintenant de finaliser l'acquisition des parcelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

07 - PERSONNEL COMMUNAL : ECOLE MATERNELLE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, à compter du 1^{er} décembre 2011, la transformation d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet, soit (28/35^{ème}) en un poste d'agent social de 2^{ème} classe en un poste à temps complet pour tenir compte de l'attribution à l'agent de nouveaux horaires afin d'améliorer le service rendu, ainsi que la modification du tableau des effectifs en conséquence.

08 – URBANISME : EXONERATION PARTIELLE DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT :

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le principe d'exonération partielle de la Taxe Locale d'Equipement sur une base de 50 % suite à la demande formulée par M. PEQUIGNOT d'installer un garage dans la Zone des Esserts. Cette exonération est fondée sur l'article 1585C du Code Général des Impôts, soit pour des garages à usage commercial exclusivement..

09 - INTERCOMMUNALITE : INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS :

- . **Redevance incitative** : Olivier BARRAS fait part au Conseil que des serrures ont été changées sur les conteneurs d'ordures ménagères ; Ce travail a nécessité une intervention sur trois jours.
 - . **Taxe foncière** : Olivier BARRAS confirme que les taux n'ont pas augmentés concernant les ordures ménagères. En effet, il explique que la Commune de Douvaine avait bénéficié d'une réduction du taux en 2010. Celle-ci a été refixée en 2011 au taux de 2009, identique aux années précédentes. Cette modification n'a aucune incidence pour le contribuable.
 - . **Four d'incinération de Thonon-Les-Bains** : trois problèmes ont été soulevés par Olivier BARRAS : les cendres sont non conformes (toxiques), les Papèteries du Léman ont acheté moins de 20 % de vapeur d'eau et le four a été fermé pendant plus de trois semaines (16 000 € de perte par jour. Coût total : 500 000 €.
 - . **S.I.E.M.** : deux projets :
 - a) une usine de traitement des eaux (nappes de Drailant en diminution, le pompage au lac est obligatoire, mais plus aux normes. Coût : 5 000 000 €
 - b) Refaire le siège du S.I.E.M. : coût = + 1 000 000 €
- Cependant, les banques ne prêtent plus d'argent.
- . **RENCAST** : achat de 4 500 m² du bâtiment (hors zone polluée) pour le transfert des Services Techniques Communaux. Coût : 320 000 €. A valider par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Chablais lors de sa réunion du 12 novembre 2011.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

. **Entrepôts du Centre-Ville** : signature du compromis de vente prévu avant fin décembre 2011 et de l'acte de vente des parcelles communales à la Société BOUWFONDS MARIGNAN, promoteur du projet « Le Millésime » au début de l'année 2012.

. **Groupe scolaire** : en bonne progression.

. **Projet Franco-Russe avec le Collège du Bas-Chablais** : partenariat validé par le Conseil Général et qui va s'arrêter fin 2011. Le Collège sollicite une demande d'aide financière pour permettre à une douzaine de collégiens de se rendre en mars en Russie. Ce point doit être repris lors du prochain Conseil Municipal.

11 - QUESTIONS ORALES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 30.

A DOUVAIN, le 10 novembre 2011

Le secrétaire de séance :
François JACQUIER

Le Maire,
Jean-François BAUD